

J'espère que l'appui moral, sous la forme de souaves, et la non-intervention sous celle de soldats de marine, ne feront pas leur apparition dans ce pays. J'en ai, toutefois, plutôt l'espoir que la conviction, car d'après tout ce que nous apprenons, l'Angleterre, qui soutient si vivement l'excellente doctrine de la non-intervention, court grand risque de la voir fort ébranlée de ce côté-là. Malheureusement, il y a une autre question sur laquelle le grand mal-entendu règne entre l'Angleterre et la France; c'est une question des plus graves, parce qu'elle ne peut se résoudre d'elle-même et qu'elle peut conduire à des résultats que nous déplorons tous; je veux parler de la question de Rome.

L'Angleterre et la France étant parfaitement d'accord sur les principes généraux de la politique en Italie, je voudrais savoir si ce qui s'est passé à Rome justifie la ligne de conduite que notre gouvernement a suivie vis-à-vis de la France, et qui me semble être la cause, si non absolue, du moins principale, de l'accroissement de nos armements. Je m'aventure à parler de la question romaine en mettant de côté les préjugés d'un autre temps.

La question n'est pas dépourvue d'intérêt, même pour des Anglais et des protestants; mais ce qu'on appelle le pouvoir temporel du Pape me paraît d'une importance relativement minime.

C'est le pouvoir temporel d'un très petit prince italien, et sous ce rapport, je ne vois pas en quoi il nous intéresserait plus que le pouvoir du duc de Modène ou du grand-duc de Toscane. Mais il y a, en outre, à Rome, une question qui touche aux intérêts du monde entier, et qui doit toucher particulièrement, et même, un pouvoir protestant comme celui de l'Angleterre; et c'est, non le pouvoir temporel mais l'indépendance du Pape. Ce sont deux choses entièrement distinctes, quoiqu'on les confonde souvent, soit par manque de réflexion, soit par l'habitude de se laisser diriger dans les affaires internationales, par des rapporteurs prévenus.

Supposons que le Pape quitte Rome demain, pour s'établir à Séville, ou à Avignon, ou dans quelque grande ville au bord de Danube; vous pouvez être assuré que la puissance catholique dans les Etats de laquelle il trouvera à se fixer, ne se souciera guère de réclamer pour lui son ancienne indépendance, et acceptera, au contraire, avec une grande satisfaction l'augmentation d'influence et d'autorité que lui apporterait la présence permanente du Pape dans ses Etats. Il n'en serait pas de même chez une puissance protestante, surtout si elle avait plusieurs millions de sujets catholiques.

Nous autres Anglais, nous verrions avec une grande méfiance le Pape s'établir définitivement dans un Etat catholique, parce que nous savons que, bien qu'il soit plus grand que celui de tout autre petit prince italien, il exerce, comme souverain spirituel, un grand pouvoir en tout pays, et que partout son autorité est représentée par un corps intellectuel parfaitement organisé. Il est donc fort important, aux yeux de tous les hommes d'Etat anglais, que le souverain exerçant cette autorité soit placé dans une situation où il ne puisse être indûment influencé par aucune autre puissance européenne.

C'est cette considération qui fit accepter en 1815 la restauration du Pape, par les hommes d'Etat les plus éminents. Lord Grey, lord Liverpool, M. Canning et lord Wellesley n'étaient pas, je suppose, des bigots, — ils ne purent trouver alors aucune autre solution, non qu'ils crussent bon ou désirable que le Pape eût l'autorité d'un prince temporel, mais parce qu'ils ne virent aucun autre moyen d'assurer sa indépendance.

Mais si la situation est compliquée pour un pouvoir protestant, qu'il doit en être les difficultés pour notre cordial allié, l'Empereur des Français? Il sait que, quoi qu'il arrive, l'Angleterre et le monde entier n'accepteront jamais que le Pape s'établisse d'une façon permanente en France, ni que l'influence qu'exerce partout le Chef de l'Eglise catholique, au moyen de l'organisation intellectuelle dont nous avons parlé, soit soumise à la domination et au contrôle des Tuileries, l'Empereur des Français comprend cela à merveille, et il sait également que la présence du Pape dans tout autre Etat catholique créerait de grands embarras.

L'influence de l'Empereur et l'autorité qu'il possède, du moins, partiellement, en Europe, pourrait bien en être diminuée, tandis que le pouvoir d'un autre souverain pourrait en être proportionnellement augmenté. Mais, outre cela, il y a une autre difficulté. L'Empereur des Français sait très bien aussi que si la question était décidée en sous-main comme quelques personnes le pensent et le désirent, si le Pape se trouvait demain fugitif, exilé ou

prisonnier, le souverain de la France, quels que fussent son nom, sa famille et sa dynastie, ne pourrait contempler cette circonstance avec indifférence ni peut-être avec impunité.

Cela étant, n'est-il pas juste de vouloir qu'aucune demande, faite par nous à celui que nous assurons de notre cordiale alliance, ne prenne la forme offensante d'une insulte, d'une menace ou de propos injurieux dans une assemblée publique telle que la chambre des communes. Il serait sûrement préférable qu'un esprit de conciliation présidât à nos conseils et que ce fût dans des vues amicales que nous réunissions nos efforts pour trouver une solution à de telles difficultés.

Toute puissance européenne, qu'elle soit catholique ou protestante, doit considérer que si les liens du Pape et de Rome se trouvaient brisés et si cette rupture s'effectuait par la force et la contrainte, il se répandrait dans toute l'Europe un sentiment d'inquiétude et une agitation des plus dangereuses. Tout homme d'Etat, qu'il soit catholique ou protestant, ne saurait être insensible à la possibilité d'un tel résultat, et, entre tous, celui qui doit éprouver la plus grande anxiété à ce sujet, celui qui doit en recevoir le contre-coup le plus direct, — c'est le souverain de la France.

Je dis donc que c'est au sujet de Rome qu'il devrait surtout exister une entente cordiale et confidentielle entre la France et l'Angleterre. Voulu le noble lord et ses collègues ont voulu introduire dans leurs discours une sorte de sentiment personnel et ont parlé comme si l'armée française avait été conduite à Rome par la seule ambition de l'Empereur. Quant à moi, j'aurais pensé que s'il y avait un point sur lequel tout le monde était d'accord, c'était que l'occupation de Rome — et je ne veux pas discuter ici si elle est ou non une faute politique — a été de la part de l'Empereur des Français un acte, non pas d'ambition mais de défense personnelle, et que si l'occupation n'avait pas eu lieu alors, le mécontentement et les mouvements révolutionnaires qu'elle seule a prévus ne seraient répandus dans toute l'Europe.

De cet ensemble de circonstances, il peut résulter la conviction que nous n'avons pas regardé attentivement les deux côtés de la question dans les affaires d'Italie; que la France l'a jugée à un point de vue différent, et qu'en étant arrivée à une conclusion différente, elle n'a pas vu ses idées reçues par nous avec cet esprit de bienveillance que l'alliance cordiale des deux pays exigerait et autoriserait.

Le résultat en a été un malentendu constant, la complication des affaires, la jalousie et la méfiance; et, sur tout ce qui regarde l'Italie, nous nous trouvons en opposition apparente avec cette même alliée qui prête son active coopération à nos efforts pour assurer la paix et diriger les affaires du monde.

Je rappellerai encore une fois à la chambre que la France et l'Angleterre ont une même politique, et que ces deux Etats ont largement contribué à l'agrandissement du royaume de Sardaigne. Quant aux duchés qui sont au centre de l'Italie, qu'elle qu'ait été dans l'origine la politique de l'Empereur, il a cédé et y a renoncé. Par rapport au midi de la Péninsule, la politique impériale a été la même que celle qui a été avouée et déclarée par notre ministre. Et quand la question de Rome, question si difficile pour tous, et mille fois plus encore pour l'Empereur, elle ne peut être menée à bonne fin sans le consentement de cet allié que nous irritons et que nous insultons.

Lorsque nous parlons d'économie, lorsqu'après mûr examen nous trouvons que nos dépenses ne sont pas nécessaires par les besoins d'une légitime défense et que toute crainte d'invasion est absolument chimérique; quand nous voyons qu'il n'est aucun point important que l'Angleterre ait intérêt à établir — mais que nous ne saurions établir — en conservant l'influence anglaise dans les conseils de l'Europe, et que les conseils de l'Europe ne sont de fait que les conseils français et anglais, tout cela aboutit à une seule chose: c'est que nous armons contre notre cordiale alliée. D'où cela vient-il?

Lorsqu'on nous présente le budget, le discours du trône ou une déclaration du ministre ne manque pas de nous assurer que l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France est entière, elle existe théoriquement; mais dans la pratique nous agissons toujours dans un sens opposé. A quoi cela a-t-il mené? Cela a mené à ce que l'Angleterre dirige les affaires du monde, non par une entente cordiale avec la France, mais par un nouveau procédé que l'on appelle l'exercice de la puissance morale. Qu'est-ce que cette puissance morale qui est maintenant la base de la politique anglaise?

Je vous dirai ce que signifie ce mot de puissance morale. Il signifie des armements de guerre en temps de paix, des garnisons doublées et triplées; des escadres augmentées et devenues des flottes, et dans ce siècle d'inven-

tions de tout genre, il signifie un encouragement perpétuel donné à la science de la destruction. Voilà ce que c'est que la puissance morale.

Le l'orateur s'attache à prouver que l'état des choses actuel est désastreux pour les intérêts matériels de l'Angleterre, et veut blâmer la politique qui en est la cause, il ajoute: Si lord Palmerston ne change pas de ligne de conduite, — et personne ne sait en changer avec une plus admirable versatilité, — il ne permettra de lui dire que nos rapports avec la France sont dirigés dans un esprit entièrement différent de celui qui paraissait désirable aux hommes d'Etat de tous les partis, qui ont toujours regardé l'entente cordiale comme la seule véritable sécurité pour le repos du monde; car la paix de l'Europe n'a jamais été troublée que lorsque des circonstances ont fait supposer aux autres nations que cette entente cordiale avait cessé d'exister.

Les hommes d'Etat qui, après la réorganisation de l'Europe, sentirent et cherchèrent à établir dans l'esprit public la nécessité de changer la direction de notre politique en ce qui touchait la France, et qui ont constamment été sympathiques à une alliance avec nos voisins, ces hommes d'Etat ne s'aveuglaient pas sur les difficultés de la mise à exécution de leurs idées à ce sujet.

Ils basaient sans doute leur politique sur une juste croyance de l'identité des intérêts généraux et politiques des deux pays; mais prévoyant les complications qui ne pourraient manquer de se présenter dans les transactions des deux plus grands royaumes de l'Europe, sachant bien que dans des circonstances différentes, la nécessité de l'entente, tout en existant toujours, pourrait ne pas exister au même degré, et que la France et l'Angleterre, agissant de concert, devraient quelquefois agir dans des pays où l'une aurait un intérêt prépondérant et l'autre un intérêt moindre ou peut-être n'en aurait aucun, sentant même qu'il pourrait y avoir des circonstances où, en prétendant agir de concert, ces deux pays auraient des intérêts entièrement opposés, ces grands politiques ont bien compris qu'une telle alliance devait être fondée sur la modération, dirigée par la conciliation, et entretenue par des concessions mutuelles.

Est-ce ainsi que cette alliance est conduite aujourd'hui? — Non; elle est l'occasion de jalousies constantes, de méfiances perpétuelles, de malentendus fréquents, d'insultes même parfois; tout cela, vis-à-vis d'un allié fier et susceptible? Et puis, vous vous étonnez que des vaisseaux se construisent, et que l'armée s'accroît; mais c'est la conséquence naturelle de notre ligne de conduite! Et j'espère que cette ligne de conduite va enfin changer. (Morning Herald.)

La Bourse d'hier, après avoir débuté avec langueur, a repris, avant la clôture, une certaine animation.

On faisait de nombreux commentaires sur la note du *Moniteur* qui annonce l'interdiction de la publication du prospectus relatif aux emprunts d'Etat sollicités par M. Mirès.

Turquie.

On écrit de Constantinople, le 8 mai, à l'Agence Havas;

S. A. I. Youssouf-Jzeddin, fils de S. M. le sultan, doit aller au devant de S. A. R. le prince de Galles, le prince impérial s'embarquera à bord d'une frégate de l'Etat, pour se rendre jusqu'aux Dardanelles.

Le sultan vient de donner des ordres au ministère de la guerre, pour la création et l'organisation, dans chaque régiment, des écoles de tir, à Constantinople et dans les provinces.

On va former un corps de pompiers enrégimentés, qui sera compris dans les cadres de l'armée.

Des cours supérieurs de mathématiques et de géométrie sont institués à l'école militaire de Constantinople, sur le modèle de ce qui existe à l'école militaire française de St-Cyr.

Dans chaque régiment, il sera créé une école d'escrime, ce qui jusqu'à présent n'avait jamais existé en Turquie.

Il vient d'être décidé que des cours d'hydrographie seront créés pour les jeunes gens qui se destinent à la marine.

Pour encourager et favoriser le développement de l'agriculture en Turquie, le

sultan a ordonné que des récompenses fussent accordées, chaque année, dans toutes les provinces à ceux dont les travaux et les améliorations agricoles auraient été le plus remarquables.

S. Em. le comte Branoni, archevêque de Taron, et vicaire apostolique, a fait quelques visites officielles. En passant devant la porte de Galata-Seraï, les soldats de faction ont rendu les honneurs militaires et présenté les armes au prélat catholique.

Pologne.

On écrit de Varsovie, le 10 mai, à la Gazette de Breslau, que dans la nuit du 8 au 9 mai des scènes de désordre ont eu lieu à la caserne d'artillerie. Plusieurs soldats ont mal traité et insulté leurs officiers. On reprochait à ces officiers d'être du nombre des espions qui sont répartis dans toute l'armée; on les dit partisans des personnes qui s'opposent à ce que le soldat soit mieux nourri et mieux traité.

A la suite de ces troubles, plusieurs détachements de cosaques ont été établis dans la caserne; une enquête a été ouverte contre les coupables.

Du reste, on dit que déjà depuis un certain temps, il se serait présenté dans les garnisons polonaises des cas inquiétants qui ont occasionné des arrestations et des changements dans le personnel des officiers.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Cloche de Hersen a trouvé un puissant écho dans l'armée et que ses idées comptent un grand nombre d'adhérents dans tous les grades de l'armée.

Des personnes qui arrivent de Varsovie racontent un fait qui vient de jeter l'effroi dans la capitale de la Pologne. Un propriétaire très honore, du gouvernement de Lublin, reçoit un jour la visite de plusieurs agents de police chargés de l'arrêter et de le conduire à la citadelle.

Il les mène à son secrétaire comme pour leur livrer les papiers qu'ils sont chargés de saisir, y prend rapidement un revolver, le dirige successivement sur deux des agents et les tue; le troisième se cache sous la table et n'est que blessé. Retournant alors le revolver sur lui-même, l'énergique Polonais se donne la mort. Il se nommait Starzynski.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

L'Académie de médecine et les journaux scientifiques sont fort occupés en ce moment de la pulvérisation des liquides, imaginée par M. le docteur Sales-Girons.

Ce procédé, appliqué d'abord aux eaux minérales, a pour effet de les rendre respirables, c'est-à-dire de les faire pénétrer dans les poumons des malades de la poitrine. La balneation se fait aussi à l'eau pulvérisée; il suffit ainsi de trois litres d'eau de Vichy, par exemple, pour donner un bain de 45 minutes et l'on constate que l'effet en est plus marqué que celui d'un bain ordinaire. Maintenant la pulvérisation s'introduit dans l'industrie. Il y a déjà des petits instruments appelés *brunneurs* qui permettent de faire des roses sur les plantes et d'employer les liquides agités à la destruction des parasites et notamment de l'oïdium des vignes. Avec un ou deux litres d'eau on peut faire une bruite générale dans toute une serre. On parle d'appliquer l'eau sous cette forme à d'autres usages, tels que la décoloration du ble, dont le mouillage était le point difficile, à la préparation des étoffes, etc., etc. On comprend qu'un procédé qui peut, sans les chauffer donner aux liquides la forme d'une bruite tellement délicate qu'elle se tient presque suspendue dans l'atmosphère, doit être susceptible de plus nombreuses applications.

Nous avons rapporté, dans notre dernier numéro, la double condamnation à mort

prononcée par la cour d'assises de l'Aisne contre le nommé Duval et la femme Fauchaux, reconnus coupables du crime d'assassinat suivi de vol.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Journal de l'Aisne* une explication assez curieuse des paroles singulières prononcées par Duval immédiatement après l'arrêt: « *J'en appelle à la Cour de Douai!* »

« Il est arrivé, dit ce journal, depuis quelques jours, dans les prisons de Laon, un Belge nommé Ruyter, et il fut appelé à comparaître lundi prochain devant la Cour de l'Aisne jugeant sans jury, et dont l'histoire est curieuse. Cet homme travaillait dans le département du Nord, où il commit un vol qualifié, si nous ne nous trompons. Menace de poursuites, il s'enfuit, passa en Belgique, y fut arrêté, traduit en Cour d'assises pour le vol commis par lui dans le département du Nord, et acquitté.

« S'étant hasardé à rentrer en France, la police s'empara de lui, et il fut appelé à rendre compte devant la Cour d'assises du Nord, qui siège à Douai, du crime dont il s'était rendu coupable dans son ressort.

« Le procès suivit son cours. Le jury rendit contre lui un verdict affirmatif; mais alors un incident fut soulevé par son défenseur, qui prétendit que, bien qu'il soit reconnu coupable par le jury, la Cour ne pouvait lui appliquer de condamnation, en vertu du principe *non bis in idem*; un même individu ne pouvant être deux fois mis en jugement pour le même fait.

« On comprend que nous n'entrions pas dans les détails intimes de ce procès. Toutefois est-il que la Cour, partageant l'avis du défenseur de Ruyter, refusa de prononcer sur son sort. Le ministère public se pourvut en cassation contre l'arrêt, et l'affaire a été renvoyée devant la Cour d'assises de l'Aisne.

« Le verdict du jury du Nord étant tenu pour acquit, la Cour d'assises de l'Aisne aura à se prononcer sur la question de droit et à appliquer la peine, si elle croit que la cour de Douai a mal jugé, quand elle a refusé de statuer sur le sort du Belge Ruyter.

« Evidemment cet homme, qui s'est vu condamner par le jury, puis acquitté par la Cour de Douai, aura parlé avec enthousiasme, devant ses codétenus de Laon, de cet arrêt dont on n'a pas vu beaucoup d'exemples, qui est peut-être unique, dont il n'a compris ni les causes ni la portée. Cette Cour de Douai, pour lui, c'est la meilleure de toutes les Cours, et c'est le souvenir de la chance de Ruyter à Douai qui évidemment a inspiré au condamné à mort Duval les étranges paroles dont son avocat, dans son étonnement, ne put obtenir la raison déterminante.

Les Français qui se rendront à Londres durant l'Exposition internationale, feront bien de ne pas lier trop facilement connaissance dans les rues avec les gens polis qui les aborderont, et s'ils ont affaire à des dames, ils devront s'en méfier plus encore, les dames pickpocket étant fort nombreuses dans la métropole anglaise. Les habitants eux-mêmes ne sont pas à l'abri du danger, à plus forte raison les étrangers doivent-ils être sur leurs gardes.

Le préfet du Nord donne avis que la circulation des voitures et piétons sera interdite sur le pont de l'Emponpont, à Hem, du lundi 19 mai courant, à six heures du matin, jusqu'au mercredi matin à quatre heures, pour réparations à cet ouvrage.

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 10 mai courant, le nommé Jean-Baptiste Desablain, âgé de 47 ans, né en Belgique, demeurant à Roubaix, condamné le 11 février 1862 par le tribunal correctionnel de Lille à trois mois d'emprisonnement pour vol, actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Lille, est expulsé de France.

elle qui a perverti toute la famille. En ce moment, ils arrivent à la fontaine. Le soleil est couché depuis longtemps, et ils aperçoivent à travers l'obscurité un homme qui sort de l'oseraie. — Ah! c'est toi, Michel! dit le baron: pourriez-vous, messieurs, employer un domestique honnête?

— Pourquoi, demande l'officier, avez-vous quitté le service de l'excellent baron, qui prend un soin si maternel de ses gens?

— Helas! monsieur, répond le domestique, j'ai été renvoyé sur-le-champ pour avoir fait un petit mensonge innocent.

— Très-bien! s'écrie l'officier, je reconnais là la noble dame.

— Ce n'est, continue Michel, qu'une machination de la jalouse maîtresse Erhard: comme personne ne veut l'arracher au célibat, elle ne peut souffrir qu'un homme et une femme s'aiment, et elle m'en voulait depuis qu'elle m'avait vu, il y a quatre semaines, donner un baiser à la servante de la maison.

— Que c'est vulgaire! s'écrie Alfred.

— C'est vrai, monsieur, reprend le domestique, elle n'est pas distinguée, mais elle est jolie, et un baiser est toujours un baiser. J'oublie dernièrement, à cause d'elle, d'aller chercher un livre nouveau à la ville; ce devait être un ouvrage très-bon, très-pieux, je réponds donc dans mon trouble qu'il est déjà épuisé, d'où l'on conclut que je ne me suis pas acquitté de ma commission, et je suis aussitôt renvoyé pour ce petit mensonge.

— Pouvez-vous l'employer? répète le baron aux deux jeunes gens.

— Nous ne prendrons jamais, répondent-ils, un homme que l'on n'a pu sup-

porter dans la plus noble et la plus indulgente des familles.

— Eh bien, reste chez moi, dit le baron, mais mens le moins possible.

— Assurément, monsieur le baron, je ne mentirai jamais de propos délibéré; dans un moment d'embarras, il peut quelquefois venir à la bouche de chacun un petit mensonge nécessaire, bien pardonnable, de l'avis même du vieux pasteur de mon village. Mais, chez madame la baronne, on pèse toutes les paroles, et un pauvre domestique, homme ordinaire, ne prospère nullement dans une maison où règnent exclusivement la piété et la vertu les plus raffinées; nous sommes trop terrestres pour cela, mes bons messieurs. Mademoiselle Dorothee cherchait à m'excuser, en disant que ma faute n'était pas grave, mais lui en prit, car ils se mirent à crier tous ensemble après elle plus encore qu'après moi. Ils la méprisèrent tous, et cependant c'est elle la meilleure de la maison; elle n'est point aussi exigeante que les autres, parce qu'elle n'oublie pas que l'homme étant formé d'une motte de terre, le vieux limon fermente de temps en temps en lui.

— Vous êtes bien assortis, vous et Michel, dit en riant l'officier au baron.

— A propos! s'écrie celui-ci, je t'ai bien pris à mon service, mais j'oubliais entièrement que mademoiselle Erhard vient demain chez moi pour y passer quelque temps. Non, mes amis, je ne peux souffrir cette personne; cependant comme je vis avec ma jeune sœur, qui est maintenant une grande demoiselle, que je reçois beaucoup d'hommes, et que moi-même je suis hors de la maison, il faut bien, n'ayant pas l'attention de me marier, que je donne à ma sœur une société et une

garde. Cette femme fausse s'est décidée à faire un essai chez moi, parce qu'elle n'ignore pas que tout y va bien et qu'elle n'y rencontrera point cette pauvreté dont elle est témoin chez la baronne: en outre, je vois beaucoup de monde, et peut-être pense-t-elle trouver plus facilement à se marier ici que là-bas. Nous allons donc faire une expérience d'un mois.

Là-dessus ils se séparent, car ils viennent d'arriver à la porte de la ville.

Le lendemain de grand matin, une activité extraordinaire règne dans la maison de la baronne. Le soleil levant trouve la famille réunie dans le grand salon qui donne sur le jardin. On suspend des couronnes de fleurs tout autour de la pièce, une table bien ornée est couverte de livres et de présents de toute espèce, et l'on ménage ainsi une agréable surprise à la fille aînée, mademoiselle Dorothee, qui est dans l'usage de visiter chaque jour le jardin de très bonne heure. C'est l'anniversaire de sa naissance, et sa mère et ses sœurs ont fait tous ces préparatifs sans qu'elle le remarque, car elle ne s'inquiète jamais du calendrier. En descendant au jardin, elle aperçoit de loin la famille réunie. Lorsque frappée d'étonnement, elle entre au salon, que toutes s'empressent gracieusement autour d'elle en lui présentant divers cadeaux, et que sa mère et ses sœurs lui prodiguent des témoignages d'amour si inaccoutumés, elle est profondément émue et d'autant plus vivement touchée qu'elle s'attendait moins à ces démonstrations.

— Quelle surprise pour moi! s'écrie-t-elle: hélas! combien peu j'ai mérité que vous me traitiez ainsi! M'aimez-vous donc

réellement à ce point? Tous ces beaux présents, cette aimable attention, comment puis-je vous en témoigner ma reconnaissance? Je suis si surprise que vous puissiez toutes penser ainsi à moi, que je ne suis pas encore capable de vous en remercier.

— Aime-nous seulement du fond du cœur, dit la mère en l'embrassant avec tendresse, ne continue pas à vivre isolée, recherche-nous davantage et efforce-toi d'entrer dans nos sentiments et dans nos vues, car nous ne cherchons que le bien, nous ne voulons que ce qui est juste. Cette humeur, ma chère enfant, ce caractère âpre, qui l'éloignent de tes amis et de tes frères et sœurs et qui te portent à rechercher des personnes indignes de toi, sont une mauvaise inclination, une funeste habitude de ton esprit. Tu peux connaître la vérité, tu la connaîtras dès que tu le voudras.

— Je me corrigerai, reprend la fille fondant en larmes, je vous le promets en ce moment où mon émotion est si vive.

Toutes la caressent, l'embrassent; et Dorothee, qui depuis longtemps déjà est comme étrangère dans sa propre famille, se sent transportée dans une vie nouvelle. Elle les regarde toutes, elle les caresse tour à tour, et elle se laisse monter et expliquer tous les présents; c'est comme si, de retour d'un long voyage, elle se retrouvait maintenant pour la première fois au milieu des siens après une séparation douloureuse. — Si je pouvais seulement faire quelque chose pour vous toutes! s'écrie-t-elle.

— Si tu le veux sérieusement, répond la mère, tu peux aujourd'hui nous procurer à toutes, et à moi particulièrement, un bonheur inexprimable.

— Parlez, reprend Dorothee, que dois-je faire?

— Si tu voulais en ce jour solennel, poursuit la baronne, donner enfin ton consentement, que tu refuses depuis si longtemps, et faire d'un mot le bonheur de notre ami Wallen, que tu as si indignement mortifié hier.

LOUIS TIECK.

(La suite au prochain numéro.)

Un recueil hebdomadaire de toutes les annonces de ventes immobilières du nord de la France et d'une grande quantité d'autres annonces (ventes mobilières, locations d'immeubles, offres et demandes, etc.), va paraître tous les dimanches à dater du 1^{er} juin prochain, sous le titre de *Petites Affiches du nord de la France*.

Cette publication dont chaque n^o sera imprimée à très grand nombre d'exemplaires sera envoyée le plus souvent possible, mais toujours sans frais par eux, aux propriétaires, officiers ministériels, agents d'affaires, cafetiers, etc., qui en feront la demande franco à MM. P. ADAM et C^{ie}, rue des Procureurs, 12, à Douai. — Les personnes seules qui joindront à leur lettre un mandat sur la poste (*) seront servies RÉGULIÈREMENT.

Les annonces de ventes immobilières seront insérées GRATUITEMENT par extrait, ou *in extenso* à raison de 20 c. par ligne. — Toutes reproductions ne coûteront que 15 c., et même 10, suivant leur nombre. — Abonnements.

(*) 6 fr. pour six mois, 10 fr. pour un an.